

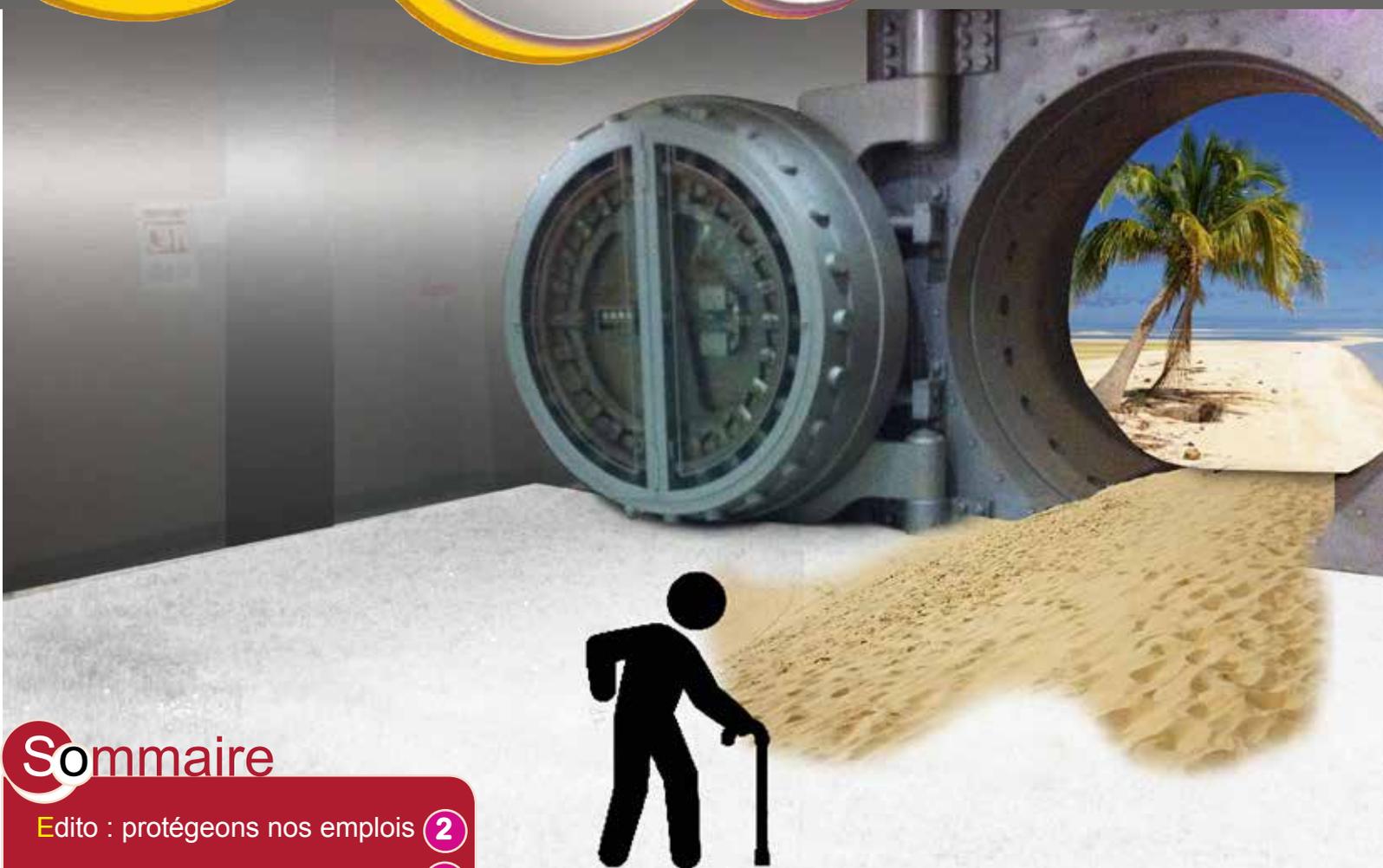
Action Métaux

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

N° 18 Juin 2014

Publication du Symétal Cfdt Sud-Francilien



Sommaire

Edito : protégeons nos emplois **2**

Chennevières : l'imcompétence **6**

Dossier

Histoire d'impôts **9**

Fiscalité : constat et propositions **11**

Enrichissement légal ? **13**

La silver économie **17**

Marseille 2014 48^{ème} congrès **20**

Réforme de l'inspection du travail **21**

Juridique : La niche fiscale **22**

Silver économie & Fraude fiscale



EDITO

Sortons couvert, protégeons nos emplois

A l'heure où cet éditto sera publié, les élections européennes auront eu lieu. Si les pronostics sont respectés, le Front National aura progressé très fortement ainsi que les partis anti-européens.

Cette Europe, mal comprise des Français et des Européens eux-mêmes, reste aux yeux des salariés confrontés à la mondialisation comme une instance repoussoir qui ne les protège pas. Le Symétal a d'ailleurs déposé un amendement retenu au

débat du Congrès Confédéral de juin à Marseille, réflexion sur la mise en place d'un protectionnisme européen. L'amendement du Symétal, mis à débat avec avis défavorable de la Confédération, devrait être un moment intéressant de ce Congrès. La Métallurgie, la Chimie, les Transports subissent les effets de la concurrence déloyale, même au sein de l'Europe.

Nous avons souhaité partager avec vous notre intervention qui fera office d'éditto.

Nous avons choisi comme thèmes de notre Conseil central la fiscalité des entreprises et l'évasion ou optimisation fiscale, c'est-à-dire les montages financiers permettant d'échapper à l'impôt. Je vous attends pour en débattre mercredi 18 juin à 9h à Massy.

 Michel Fourgeaud
Secrétaire Général

Le protectionnisme européen

Mes camarades,

Au nom des métallos de la CFDT Sud Francilien, je vais dire un gros mot à cette tribune : **Protectionnisme**.

Ce mot qui, dans les oreilles de l'élite intellectuelle bien pensante, rime avec nationalisme, populisme, ou encore avec des pensées historiquement plus détestables réapparues, comme dans toutes périodes de crise, dans l'affirmation électorale récente d'une partie non négligeable de la population française.

Non, par protectionnisme, nous ne parlons pas de repli mais de protection. Une protection réclamée par les travailleurs que nous représentons,

une protection qui a manqué à des milliers de chômeurs au nom du réalisme économique, du libéralisme et du libre droit du capitalisme d'exploiter les peuples du monde.

Nous ne voulons pas d'une nouvelle Ligne Maginot, mais faire valoir à cette tribune notre devoir à protéger un modèle social Européen pour les générations futures.

Nous, syndicalistes CFDT, réaffirmons notre attachement à l'Europe, mais avant tout à l'Europe sociale, à l'Europe au service des peuples.

Nous avons la chance d'être un pays riche, un pays capable d'entretenir en inactivité complète 20 % de sa

population en âge de travailler. Il s'agit d'une population en état de grave paupérisation mais qui ne meure pas de faim comme sous d'autres horizons.

Il s'agit d'une population qui, avant, travaillait dans les usines, dans l'industrie. Avant, c'était quand le producteur était territorialement lié au consommateur. Mais ça, c'était avant que la finance s'empare de la globalisation non pas au profit de l'humanité mais d'une élite rapace.

Aujourd'hui, à la CFDT, et en France, nous parlons de réindustrialisation, de redonner le droit au travail à toute une frange d'habitants en errance sociale. Mais nous savons déjà que la sauvegarde de ce que nous fabriquons encore ne suffit pas, que les maillots marins d'Armor Lux si chers à Arnaud Montebourg ne feront pas travailler toute la Bretagne, même si les bonnets rouges relancent la consommation. Il faudra regagner des productions perdues, rapatrier des fabrications parties sous d'autres latitudes. Il faudra se battre si nous voulons redonner le droit et la dignité au travail pour les exclus et

Directeur de publication : Michel Fourgeaud
Directeur de la rédaction : Gérard Mantoan
Rédacteur en chef : Pascal Jourde
Conception et réalisation : Thibaut Doumergue
Sources documentaires : Symétal CFDT Sud Francilien
Imprimeur : Copie Clean 91300 Massy
Dépôt légal : juin 2014
tirage : 500 exemplaires
reproduction interdite sans accord écrit de l'éditeur

cela passera aussi par du protectionnisme. D'ailleurs le gouvernement, à travers le décret de «*Patriotisme Economique*» impulsé par Arnaud Montebourg, semble prendre conscience de l'importance d'avoir un droit de regard sur les entreprises stratégiques. La Commission Européenne souhaite entraver la mise en place de ce décret, mettant en garde contre des tentations protectionnistes, alors que des dispositifs similaires existent déjà aux Etats-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni...

Nous ne sommes pas dans la démagogie d'un repli français. Ne faisons pas l'autruche en nous cachant la tête dans le sol national. Dans dix ans, peut-être cinq, un seul pays européen siègera encore au G-7 : l'Allemagne, et encore, pour combien de temps ?

Nous ne sommes pas non plus dans l'angélisme d'une Europe unie et solidaire. Vouloir le protectionnisme Européen, c'est aussi et surtout vouloir construire une Europe débarrassée de ses distorsions sociales, économiques et fiscales comme par exemple l'Irlande, le Luxembourg, mais aussi la Roumanie, sans oublier l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union Européenne qui confirmera un libéralisme encore plus débridé, plus puissant et non contrôlé.

Nous sommes un territoire en déclin économique et seule la dimension Européenne peut nous donner la taille et la puissance nécessaire à affronter une guerre mondiale économique.

Avec 27 millions de chômeurs, 80 millions de pauvres, la multiplication des travailleurs pauvres, la montée du travail précaire, l'effondrement des classes moyennes, la stagnation ou la baisse du pouvoir d'achat, l'explosion des inégalités de revenus..., la cohésion et la paix sociale sont menacées sur notre continent.

Par la désindustrialisation et les délocalisations massives, le surendettement public, les déficits commerciaux de la majorité des pays européens et l'accumulation par certains pays émergents comme la Chine de réserves de changes colossales, l'in-

dépendance économique des nations européenne est menacée. La démocratie l'est tout autant. Des gouvernements tombent sous la sanction des agences de notations, d'autres sont paralysés par la peur d'en subir autant.

Tels sont les fléaux provoqués par l'avidité des financiers et la concurrence déloyale régnant dans le marché mondial.



Les citoyens européens sont maintenant pleinement conscients des dégâts des dumpings sociaux et économiques imposés par les autres pays. Un exemple parmi d'autres que vous avez tous en tête : le dumping chinois sur les panneaux photovoltaïques qui a abouti à la quasi disparition de fabricants français et européens, comme le site de BOSCH à Vénissieux qui a arrêté sa production.

Dans le dictionnaire, le protectionnisme est défini comme une politique économique mise en place par un pays pour protéger sa production nationale contre la concurrence.

Maintenant, mes camarades, cessons l'hypocrisie ! L'Union Européenne et chacun des pays qui la compose refusent d'évoquer le protectionnisme, mais le pratiquent sournoisement. Financé par la collectivité, distribué de façon obscure, il ne sert qu'à protéger des intérêts particuliers sans aucun effet contre le déclin global et la précarité des populations européennes.

Il se révèle très coûteux pour les budgets nationaux : rien que pour la France, les subventions publiques aux entreprises se montent à plus de 100 milliards d'euros dans la plus complète opacité. Ce protection-

nisme de clientèle, qui mériterait des enquêtes sérieuses du Parlement, est principalement destiné à la sauvegarde de monopoles privés et au favoritisme politique. Il est soutenu par la mise en place de politiques d'achats publics, de normes et de certifications obligatoires disqualifiantes car trop coûteuses pour les PME, de barrières douanières, de subventions à l'exportation, etc.

Cette forme particulière de protectionnisme offre peu d'avantages contre beaucoup d'inconvénients pour la collectivité.

Parmi les inconvénients, les inévitables mesures de rétorsion des autres pays, les distorsions de concurrence nuisibles aux consommateurs et aux entreprises délaissées, un lent déclin économique-politique dû aux manques d'efficacité et de recherches dans les domaines sociaux, scientifiques et techniques. C'est ce que nous subissons actuellement.

Il devient urgent de mettre en place un protectionnisme européen assumé et clairement établi, et ce, dans l'intérêt général des peuples. Cette évolution permettra une alternative sociale au modèle dominant axé sur les revenus financiers à court terme, la spéculation sans borne et l'enrichissement éhonté de certains.

A l'échelle de l'Union européenne, le protectionnisme prend une toute autre dimension et les avantages l'emportent haut la main sur les inconvénients.

Nous avons des atouts : un marché de près de 500 millions de consommateurs, une monnaie unique, des infrastructures développées, encore en bon état, et des peuples éduqués qui partagent une certaine idée de l'humanité.

Sans oublier les avantages d'une harmonisation rendue nécessaire des règles de concurrences, sociales, écologiques, fiscales et anti-trust.

Le plein-emploi serait rapidement atteint, non pas par la précarité généralisée telle qu'on nous

l'organise actuellement, mais par des emplois qualifiés et correctement rémunérés proposés par des entreprises contraintes de rapatrier la production des produits qu'elles nous vendent. Cela entraînerait un rééquilibrage des comptes sociaux et donnerait un coup d'arrêt au démantèlement des systèmes solidaires.

Constatons que depuis dix ans des entreprises européennes à forte valeur ajoutée, y compris françaises, ont ouvert des centres de recherche et développement et de design en Asie.

L'idée que les pays socialement avancés vont trouver leur voie dans des technologies de pointe, ou dans les services à hautes valeurs ajoutées, est totalement infondée et de nombreux exemples le prouvent. Les pays en développement accéléré, comme l'Inde et la Chine, investissent massivement dans la formation d'ingénieurs et de scientifiques. On ne voit pas pourquoi ils s'interdiraient de prospérer aussi dans les domaines de hautes technologies. Les ordinateurs et les écrans plats conçus à Taiwan et en Corée du Sud nous démontrent avec brio l'absurdité de cette idée.

Encore récemment, Airbus a annoncé son intention d'aller produire en zone dollar, zone qui inclut la Chine.

Pour quelles raisons les hommes politiques en responsabilités disqualifient-ils a priori la création d'une Europe protégée des ravages d'une concurrence déloyale et néfaste ?

Notre opinion est qu'ils favorisent des intérêts élitistes a contrario de l'intérêt des peuples. Toute leur politique n'est en réalité qu'une politique orientée dans l'intérêt de leurs seuls sponsors et lobbyistes, les gros actionnaires des multinationales.

Nul n'ignore plus que la stratégie des multinationales consiste à jouer sur les différences de coûts entre les zones à bas salaires, à faibles droits

de travail, à faibles coûts sociaux et environnementaux. Les montages juridico-financiers utilisant des sociétés tampons, dans des paradis fiscaux toujours plus prospères, permettent la réalisation de juteux bénéfices. Et si quelques États ou directions du trésor venaient à les grèver, ils recourraient rapidement au chantage à la délocalisation et utiliseraient les salariés comme otages dans ce genre de négociations.

Le seul libre-échange acceptable



est celui organisé par des accords bilatéraux équilibrés et librement consentis par les peuples et non par les financiers.

L'argument que le libre-échange avec les pays du tiers-monde permettrait un développement économique-social ne doit pas être évacué d'un revers de main. Ces généreux « humanistes », sincères ou non, doivent prendre en compte la détérioration de nos infrastructures, le nivellement de nos politiques sociales vers le bas et l'avancée irrésistible de la précarité dans nos pays. Ils doivent se rendre à l'évidence également que le tiers-monde n'est plus ce qu'il était : il y a plus de millionnaires Chinois et Indiens que d'habitants en Franche-Comté.

Et cela pose la question de savoir quel modèle de développement sommes-nous en train de favoriser dans ces zones à bas coûts ?

La dure réalité est que ces travailleurs qui fabriquent nos chaussures de sport, comme nos vêtements, en Asie ou ailleurs, sont maintenus en quasi-esclavage par des organisations sociales autoritaires. Ces êtres humains sont placés sous la férule de patrons sans scrupules dans des conditions similaires à celles supportées par les prolétaires européens du XIXe siècle.

Les scandales sur les conditions de travail et les bas salaires ont conduit les grandes firmes occidentales, sous la pression des associations de consommateurs, à mettre en place des chartes obligeant leurs sous-traitants à mieux traiter leur main-d'œuvre. La plupart des enquêtes effectuées a posteriori sur le terrain ont conclu à l'inefficacité et à l'indifférence des donneurs d'ordres. Rappelons-nous le Rana Plaza à DACCA au Bangladesh et ses 1100 morts qui travaillaient pour 30€ par mois.

Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, ce n'est pas le modèle de développement humain que nous voulons encourager ou soutenir. L'intérêt des populations locales est une réorientation de leur économie vers le développement du marché intérieur. Il n'est pas admissible que nous encourageons une production d'exportation alors que des millions de personnes subissent l'exploitation et la misère au mépris de leurs droits fondamentaux.

Porter le débat du protectionnisme au sein de la CFDT, c'est trouver une certaine réponse au développement durable et raisonné.

Porter le débat du protectionnisme au sein de la CFDT, ce n'est pas une réponse démagogique à une demande née de l'angoisse justifiée de la population que nous représentons.

Agenda des Conseils

second semestre 2014



CONSEILS LOCAUX

BOULOGNE de 9 h 30 à 12 h 30
25 septembre
20 novembre

CRETEIL de 9 h 30 à 12 h 30
29 septembre
3 novembre

EVRY de 9 h 30 à 12 h 30
2 octobre
6 novembre

MASSY de 9 h 30 à 12 h 30
8 octobre
19 novembre

TRAPPES de 9 h 30 à 12 h 30
30 septembre
19 novembre

CONSEIL CENTRAL

de 9 h 00 à 16 h 00 (buffet offert)
10 décembre

Porter le débat du protectionnisme au sein de la CFDT, c'est éviter que ceux qui s'en emparent agissent à notre place et nous conduisent sur des dérives identitaires et nationalistes. Rappelons-nous les années 90 quand la CGT avait comme slogan « *Produisons et consommons français* », le Front National a rajouté « *avec des français* ».

Porter le débat du protectionnisme au sein de la CFDT, c'est réfléchir en citoyens adultes et responsables à une réponse aux dérèglements voutés par une élite sans scrupule.

Porter le débat du protectionnisme au sein de la CFDT, c'est donner de la clarté et de la transparence à la distribution de l'argent que la collectivité, donc nous, verse aux entreprises.

Porter le débat du protectionnisme au sein de la CFDT, c'est protéger l'avenir de nos enfants sans oublier notre devoir de solidarité envers les travailleurs du monde entier.

Parce que la CFDT a toujours été un lieu de réflexion et de remise en cause, un endroit où l'on débat et où l'on agit, je vous demande mes camarades de nous emparer du débat

sur le protectionnisme, de ne pas le laisser porter par les populistes ou les élites méprisantes, de ne pas désespérer ceux que nous avons pour devoir de représenter.

Je vous demande de voter massivement pour l'amendement des militants du Symétal Sud Francilien.

Merci de votre attention





Chennevières Auto Lavage Ou la triste histoire d'un dirigeant incompétent

Nous aurions pu vous raconter une jolie histoire. Une histoire comme on en rencontre souvent dans les contes de fées. Mais celle que je vais vous conter aujourd'hui relèverait plus de l'histoire sordide. Sordide, car elle met en jeu l'avenir et l'emploi d'une vingtaine de salariés.

Tout a commencé il y a fort peu de temps, en décembre plus exactement. Cette société de lavage de voitures dans laquelle travaillent 29 cendrillons, enfin 29 salariés, change souvent de propriétaire. Le nouveau patron est un certain Monsieur Serrurier, et non Thénardier même s'il peut, par ses pratiques, prétendre à ce nom. Ce nouveau patron, dis-je, fortement dynamique et soi-disant diplômé d'une grande école de commerce, ne possède, hormis ces bagages, que très peu de valeurs humanistes. Aurait-on durant ce long parcours universitaire oublié de lui apprendre l'essentiel : l'école de la vie ?

Donc ce Thénardier des temps modernes employait 29 salariés dont la plupart étaient soumis à des conditions de travail pénibles dans le froid et la glace l'hiver, et dans la chaleur des ventilateurs de séchage des voitures l'été.

Ce brave patron avait pourtant décidé d'arrêter les pratiques malsaines de rémunérations versées de main à la main initiées par les anciens gérants. Pratiques, vous vous en doutez, pas du tout conformes à la Loi. Et qui pourtant représentaient environ un cinquième de leur salaire.

Nous aurions pu nous féliciter de cette orientation vers la légalité. Mais ceci n'est pas un conte de fées ! Ce Grippe-sou refusa de redistribuer cet argent de manière correcte, en lésant les salariés sous prétexte d'une remise aux normes de leurs rémunérations.

Ni conte de fée, ni conte de Noël

Ce patron formé à l'école du MEDEF réactionnaire, non content de régulariser la situation comptable de l'entreprise sur le dos des salariés, leur supprime pendant qu'il y était la prime de Noël d'un montant de 150,00 €.

Mais à force de persévérance le SYMETAL et le représentant des salariés, Monsieur Anton Didimas, sommes arrivés à un accord de com-

pensation avec ce dirigeant, en acceptant de mettre en place un 13^{ème} mois et 5% d'augmentation générale des salaires au mois de mai pour compenser cette perte.

Revirement en janvier, celui-ci décide de ne plus mettre en œuvre l'engagement pris.

C'est à ce moment-là que le SYMETAL a décidé de monter une journée d'action le 29 janvier 2014 sur





le site de Chennevières-sur-Marne, en réaction à la position inique de ce patron.

Pourvus d'environ 60 à 70 militants que nous remercions vivement d'avoir participé à cette action malgré un temps froid et pluvieux, nous avons bloqué la station de lavage une bonne partie de la journée.

Depuis, ce patron « moderne » a mis la clef sous la porte en mettant son entreprise en redressement judiciaire et en laissant tous ses salariés en déserrance.



Leur sort est suspendu au rendu du Tribunal de Commerce de Créteil, lequel a considéré que l'entreprise était viable ; le tribunal a souhaité ouvrir une période d'observation de six mois pendant laquelle des repreneurs pourront se manifester.

La communauté des salariés Sri-Lankais a réussi à trouver un repreneur qui s'associera à quelques autres salariés pour déposer un dossier de reprise de la société.

La schizophrénie de Monsieur Serurier avait développé une certaine théorie du complot, en accusant la communauté sri lankaise composant la majorité des salariés de Chennevières Auto Lavage, de vouloir ame-



ner la société au dépôt de bilan pour la racheter ensuite à prix réduit. Finalement, l'histoire lui donnera peut-être raison...

Grâce à votre mobilisation aux côtés de nos camarades de Chennevières, nous avons réussi à éviter pour l'instant une fermeture de l'établissement et ainsi préserver (nous l'espérons de façon durable) les emplois de cette société.

Merci pour eux...

 Gérard Mantoan





DOSSIER

Silver économie & Fraude fiscale



Impôts : Du pillage à la contribution

Fiscalité : Constat et propositions CFDT

Optimisation fiscale : Légale ou mafieuse

Silver économie : La ruée vers l'argent

A ce nouveau Conseil Central d'été, deux sujets sont à l'ordre du jour. Et une fois de plus, il nous paraît légitime de nous poser la question : quels peuvent être le ou les point(s) commun(s) entre la Silver économie et la fiscalité des entreprises ?

Au premier abord pas grand-chose me diriez-vous... mais en y regardant de plus près, derrière l'économie grisonnante, on peut y voir des perspectives de croissance, des possibilités d'emplois, des résorptions de nos déficits sociaux. Pour être bref, un allègement, voire un arrêt de la politique d'austérité qui frappe l'Europe et plus particulièrement la France.

La Silver économie Ce qualificatif, s'il vient de la couleur argentée de la chevelure d'une certaine frange de notre population, n'en demeure pas moins une économie à laquelle nous ne devons pas substituer l'humain.

La Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) estime à 300 000 le nombre de créations d'emploi dans le secteur de l'aide à domicile d'ici 2020. La Silver économie serait aussi génératrice d'emplois industriels et techniques : vente, installation, maintenance d'instrumentation domotique ou d'assistance. De nombreux secteurs seront largement impactés : tourisme, loisirs, BTP (adaptation des logements), et plus largement tout ce que l'on appelle la «e-autonomie» (téléassistance active ou passive, géo assistance, vidéo vigilance, télé médecine, chemin lumineux, etc.).

Si Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement Productif affirme : «*Notre société doit s'adapter, dès à présent, au vieillissement de sa population, pour permettre à tous de profiter dans les meilleures conditions sociales, économiques et sanitaires de ce formidable progrès* », il ne faut pas oublier l'importance du lien intergénérationnel et ne pas voir, comme le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective, uniquement ce sujet d'un point de vue économique.

La fiscalité des entreprises - Si nous connaissons tous la fiscalité sous la forme d'impôts, de taxe, voire d'écotaxe et autres prélèvements, il est moins courant d'associer à ce mot les qualificatifs : d'optimisation, d'évasion et de fraude. Il génère, et c'est là le véritable scandale de cette soustraction à l'impôt, un manque à gagner pour l'état, donc pour nous, de l'ordre de 80 milliards d'euros par an ! De quoi combler une partie de notre déficit social : retraites, santé, protection sociale, etc.

Pourtant, chaque mot à un sens qui lui est propre, avec toujours l'idée, in fine, de spolier l'état (donc nous) et selon l'expression populaire : *de s'en mettre plein les poches*. Essayons de définir chacun d'entre eux.

L'optimisation fiscale repose sur un schéma simple : loger un maximum de charges (déductibles de l'impôt) dans un état à forte fiscalité et à transférer un maximum de produits dans un état à fiscalité faible ou nulle. Comme les paradis fiscaux.

L'évasion fiscale est quant à elle l'utilisation légale de failles du système fiscal afin de réduire le montant de l'imposition du particulier ou de l'entreprise.

La fraude fiscale est le détournement illégal d'un système fiscal afin de ne pas contribuer aux charges publiques.

« *L'impôt représente une charge pour les entreprises ; il n'est donc pas étonnant qu'elles cherchent à l'optimiser, c'est-à-dire à le réduire autant que le droit le permet. L'optimisation fiscale peut en effet se définir comme l'utilisation par le contribuable de moyens légaux lui permettant d'alléger son impôt. Elle doit donc être distinguée de la fraude et de l'évasion fiscales, la première impliquant une violation de la lettre de la loi, la seconde un contournement volontaire de son esprit. Les frontières entre ces différentes notions sont toutefois loin d'être étanches. Lorsque l'optimisation utilise les failles de certaines législations nationales pour s'affranchir de l'impôt sur les sociétés, comme le font certaines multinationales en contournant de fait l'esprit des lois des pays dans lesquels elles opèrent, on n'est plus très éloigné de l'évasion fiscale à grande échelle.* » Ainsi commence le rapport d'une mission d'information par la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Contrôle Budgétaire sur l'optimisation fiscale des entreprises dans un contexte international...



Impôts

Du pillage à la contribution

« Nul n'est dispensé de l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques » énonce l'article 101 de la Constitution de 1793.

Il ne faut pas se leurrer, l'impôt a toujours existé depuis l'antiquité et s'est adapté tout au long de l'histoire.

Déjà dès l'antiquité, le financement des empires et plus particulièrement l'empire romain, ainsi que d'ailleurs les monarchies carolingiennes, repose sur l'impôt, les prises de guerre et les confiscations, plus communément appelées pillages.

De tout temps, l'impôt a servi au financement de la guerre et aussi aux défaites. Ce fut le cas pour le roi Raoul qui leva un impôt général pour payer son tribut, après sa défaite à Fauquembergues, aux vikings en 926. Après J-C.

Durant le Moyen-Age, le système féodal faisait que le roi devait vivre

de son domaine privé qui fournissait l'ordinaire de ses ressources.

L'impôt, quant à lui, était un acte extraordinaire motivé par des circonstances exceptionnelles comme l'entretien d'une force armée pour la défense du royaume et la guerre.

Les nombreuses guerres, à l'époque liées surtout à une volonté d'extension territoriale, faisaient que les ressources ordinaires ne suffisaient plus et qu'il fallait faire appel à l'aide financière et exceptionnelle de ses sujets.

Dès le Moyen Age, le principe édicté pour l'impôt était : « on ne peut donner ce que l'on consent à donner » et les « sujets » étaient conviés à donner leur assentiment sur ces « aides » accordées au roi lors d'assemblées irrégulières (états généraux).

Seulement, la convocation des états généraux dépendait de la volonté du roi ; les finances du royaume ne

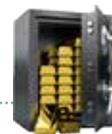
faisaient l'objet d'aucune délibération collective et aucun représentant de la Nation n'intervenait dans le choix des dépenses. Conclusion, le monarque régnait sur l'impôt en maître absolu.

Au sortir du Moyen Age, la constitution de l'état « moderne » est le résultat d'un double processus de monopolisation de la violence légitime et de l'impôt légitime.

La question de la nature des aides (l'extraordinaire) commence à se poser de façon importante avec la guerre de cent ans : les recettes ordinaires ne suffisent plus à maintenir l'effort de guerre. Et l'extraordinaire devient permanent.

A la fin du XV^{ème} siècle, et durant le XVI^{ème} siècle, se développe un système fisco-financier reposant sur 4 éléments :

- 1 l'ordinaire, c'est-à-dire les recettes du domaine
- 2 l'extraordinaire, qui représente les contributions des sujets du roi



③ l'emprunt, qui prend la forme de rentes

④ la vénalité des charges, pour laquelle des emplois publics (Police, justice, finances) sont vendus à des particuliers.

La Révolution

A partir de 1789, date de l'abolition des privilèges, la fiscalité de l'ancien régime est considérée illégale au motif qu'elle n'a pas été consentie par le peuple ou par ses représentants. C'est pour cela que dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen on retrouve les principes d'une contribution commune, librement consentie et également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés.

La légitimité de l'impôt ne résulte plus d'un contrat entre le peuple et le roi, mais d'un contrat entre chaque citoyen et tous les autres.

La république met en place une fiscalité universelle mais refuse la progressivité et le système déclaratif.

La constituante et le Directoire établissent quatre taxes directes :

- ▣ Une contribution foncière
- ▣ Une contribution mobilière
- ▣ La patente
- ▣ La contribution sur les portes et fenêtres.

L'industrialisation

L'avènement de la société industrielle ouvre les conditions nécessaires à la taxation des revenus des particuliers et des entreprises. Donc à une mutation du système fiscal.

Entre la révolution et la première guerre mondiale apparaît une faible évolution des dépenses de l'état qui fut suivie par une légère accélération en fin de période. Dépenses principalement dues aux affaires de défense et à l'endettement.

Arrive la transition entre les deux guerres. Période marquée par la reconstruction puis par la crise des années 30. Les dépenses de l'état ont été élevées durant la phase de reconstruction, puis réduites à partir de 1926 et redéveloppées par de grands travaux pour sortir de la crise.



Quoi qu'il en soit, une grande partie des dépenses est liée à la guerre et à la montée de l'endettement.

“L'impôt est un contrat entre chaque citoyen et tous les autres”

Après la guerre, on retrouve une croissance accélérée et soutenue où l'état s'implique dans l'économie et la société par une diversité des dépenses civiles. Les charges liées à la guerre diminuant, elles sont compensées par une augmentation des dépenses d'éducation et de l'action sociale.

Le système fiscal dans cette seconde moitié du 19ème siècle est en décalage avec la base productive et l'assiette potentiellement taxable. L'impôt direct favorise le rentier sur l'industriel et l'impôt indirect freine le développement des échanges.

De plus à cette époque est apparue, avec la réforme Caillaux, la création de l'IRPP (L'impôt sur le Revenu Personnalisé et Progressif) qui met en place les bases d'un système déclaratif pour les ménages et les entreprises, avec pour principes : l'unité d'imposition (le foyer fiscal) et

les impôts cédulaires (impôt qui taxe différemment chaque catégorie de revenu en fonction de son origine) plus un impôt général progressif.

L'après guerre

Après la fin de la seconde guerre mondiale, adaptation du système fiscal au Fordisme avec la généralisation des cotisations sociales considérées comme du salaire indirect en tant que mode de financement de la protection sociale. La création du quotient familial en 1946. La fusion de l'IRPP en 2 étapes : 1948 et 1959. Création de l'impôt sur les sociétés en 1948. Création de la TVA en 1954-1955 puis progressivement généralisée y compris dans la CEE en 1977. Transformation de la patente en taxe professionnelle en 1975.

A la fin des années 70, s'ouvre une nouvelle période d'adaptation libérale de la fiscalité. La fiscalité et sa réforme deviennent un instrument fort de la politique économique et sociale.

Le financement des principales institutions publiques et sociales, jusqu'en 1990, reposait sur une architecture d'un système fiscal héritée des trente glorieuses. Le financement de la protection sociale dépendait presque exclusivement des cotisations de nature assurancielle.

L'état quant à lui bénéficiait d'impôts dits « modernes » sur les bénéfices, les revenus et la consommation.

Quant aux collectivités locales, elles percevaient les impôts à base foncière hérités de la période révolutionnaire.

Aujourd'hui

Depuis, rien n'a vraiment changé. N'en serait-il pas temps ?

Gérard Mantoan



Réforme de la fiscalité

Constat et propositions de la CFDT

La fiscalité française se distingue par un ensemble de caractéristiques particulières. La première d'entre elles est sans nul doute la multiplicité invraisemblable de prélèvements. On dénombrait en 2012 quelques 180 impôts, taxes et cotisations différents pour un montant global de plus de 913 milliards d'euros. Cotisations sociales, TVA, CSG, impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxes foncières, d'habitation, sur les salaires, sur les tabacs... manne ensuite répartie entre l'Administration de la Sécurité Sociale (ASSO 55%), l'Etat (32%), les Administrations Publiques Locales (11%) et dans une moindre mesure entre les Organismes Divers de l'Administration Centrale (2%) et l'Union Européenne (moins de 1%).

Notre fiscalité se distingue également par le très faible poids de la part de ses impôts redistributifs, par sa fiscalité locale obsolète, par sa fiscalité environnementale embryonnaire, par sa fiscalité sur les entreprises, inégalitaire et pire, favorisant une course

au moins-disant fiscal, enfin, par un système complexe et pléthorique de niches fiscales.

Les niches fiscales, ou le manque à gagner de l'Etat

Les dépenses fiscales, communément appelées « niches fiscales », sont des aides fiscales décidées par l'Etat ayant pour objectif d'amoindrir l'impôt normalement dû par les contribuables ou les sociétés, afin d'encourager certains investissements ou certaines activités. Selon les estimations, on dénombre entre 460 et 500 niches différentes pour un montant de 80 milliards d'euros. Les seuls impôts sur le revenu comptent quelques 200 dispositions dérogatoires pour un montant de 39 M€ en 2008.

A cela s'ajoutent les niches déclassées : il s'agit de niches que le gouvernement décide seul de déclasser pour les considérer comme « assimilées au barème de l'impôt » selon une procédure totalement arbitraire

qui échappe à tout contrôle du Parlement.

Et n'oublions pas les prélèvements obligatoires, facultés offertes au contribuable d'acquitter un impôt à taux fixe sur certains revenus. Cette disposition profite aux très hauts revenus qui s'affranchissent ainsi de la progressivité du barème de l'impôt sur les revenus.

Particulièrement complexe, ce système opaque ne permet pas la conduite de politiques économiques ciblées, favorise des effets d'aubaine et abaisse de façon très significative le rendement de l'impôt.

Pour autant, gardons-nous d'une appréciation trop rapide qui nous amènerait à condamner ces *cadeaux consentis aux riches*. La prime pour l'emploi, par exemple, est une niche qui bénéficie à près de 9 millions de salariés des plus modestes, leur apportant un soutien devenu indispensable de leur pouvoir d'achat. De



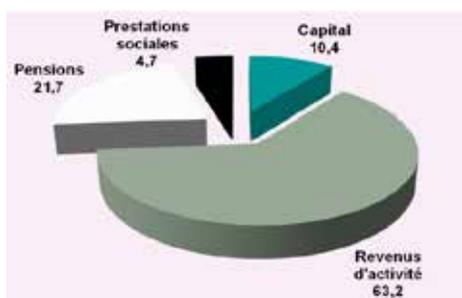
même, des pans entiers de notre économie survivent grâce à ces soutiens fiscaux.

Pour la CFDT, une analyse de nature politique sur l'utilité économique, sociale et environnementale réelle des niches est nécessaire. Si chaque niche trouve initialement une justification, le simple bon sens voudrait que celles, manifestement devenues inutiles, voire contreproductives, soient supprimées ! Pour la CFDT, toute nouvelle disposition devrait être limitée dans le temps, et évaluée avant d'être éventuellement reconduite.

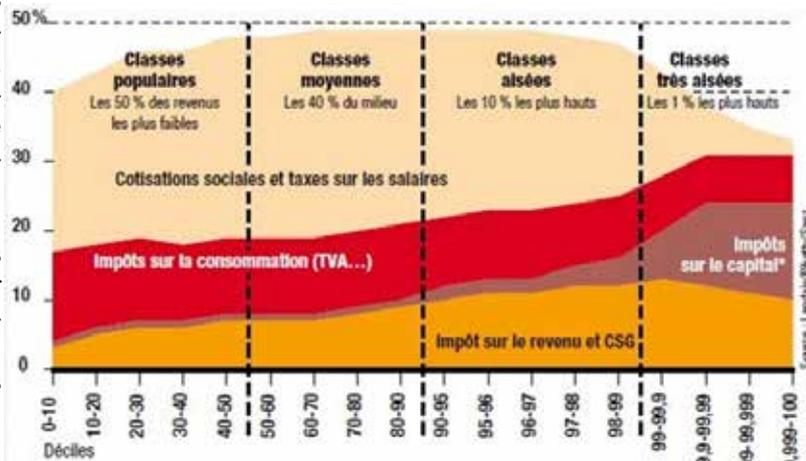
Corriger les inégalités au travers de la fiscalité sur les ménages

Curieusement, pour aborder la fiscalité des ménages, il faut préalablement évoquer celle des entreprises. En premier lieu il nous faut distinguer l'entreprise de ceux qui la détiennent. Cette distinction ne s'impose qu'en termes concurrentiels à l'importation comme à l'exportation, et porte sur les taxes à la production, sur l'impôt sur les sociétés et sur le coût du travail global hors poids des charges. Mais tout compte fait, ce sont toujours les ménages qui finissent par payer ! Les impôts et taxes sur les entreprises se retrouvent inmanquablement dans leur prix de vente.

La fiscalité des ménages dépend directement de la structure de leurs revenus. Un des rôles de cette fiscalité est de corriger les inégalités en opérant une redistribution. Contrairement au sentiment largement partagé



par la population, ce sont les impôts progressifs, principalement l'impôt sur le revenu et, dans une moindre mesure, l'impôt sur la fortune et les droits de mutation à titre gratuit, qui participent à une redistribution plus égalitaire. Toutefois, le poids des impôts progressifs (73 M€ en 2012) reste dérisoire face à celui des impôts régressifs : 140 M€ rien que pour la TVA ! Ce constat est aggravé par le caractère plus ou moins progressif des impôts progressifs, et l'omniprésence de la fiscalité indirecte comme la TVA, fortement antiredistributive : les ménages aux revenus les plus faibles consacrant la plus grande part de leurs revenus à la consommation. Ainsi, les ménages les plus aisés consacrent en moyenne moins de 8 % de leurs revenus pour s'acquitter de toute fiscalité indirecte, pour plus du double pour les plus pauvres.



Faut-il réformer l'impôt sur les revenus ?

Comme nous l'avons vu, le principe de l'impôt sur le revenu est empreint d'une certaine justice ; pour autant, son mode de calcul est inégalitaire :

➤ **Le quotient familial.** Un exemple : un couple sans enfant paiera 356 € d'impôt pour 25 000 € de revenus, et 9 028 € d'impôt pour 75 000 € de revenus. Si ce couple a 3 enfants, dans le premier cas il sera exonéré d'impôt, soit une aide de 119 € par enfant ; dans le second cas, il sera imposé de 4 051 € soit 1 659 € d'aide par enfant, c'est à dire 14 fois plus !

➤ **Le quotient conjugal.** Une part

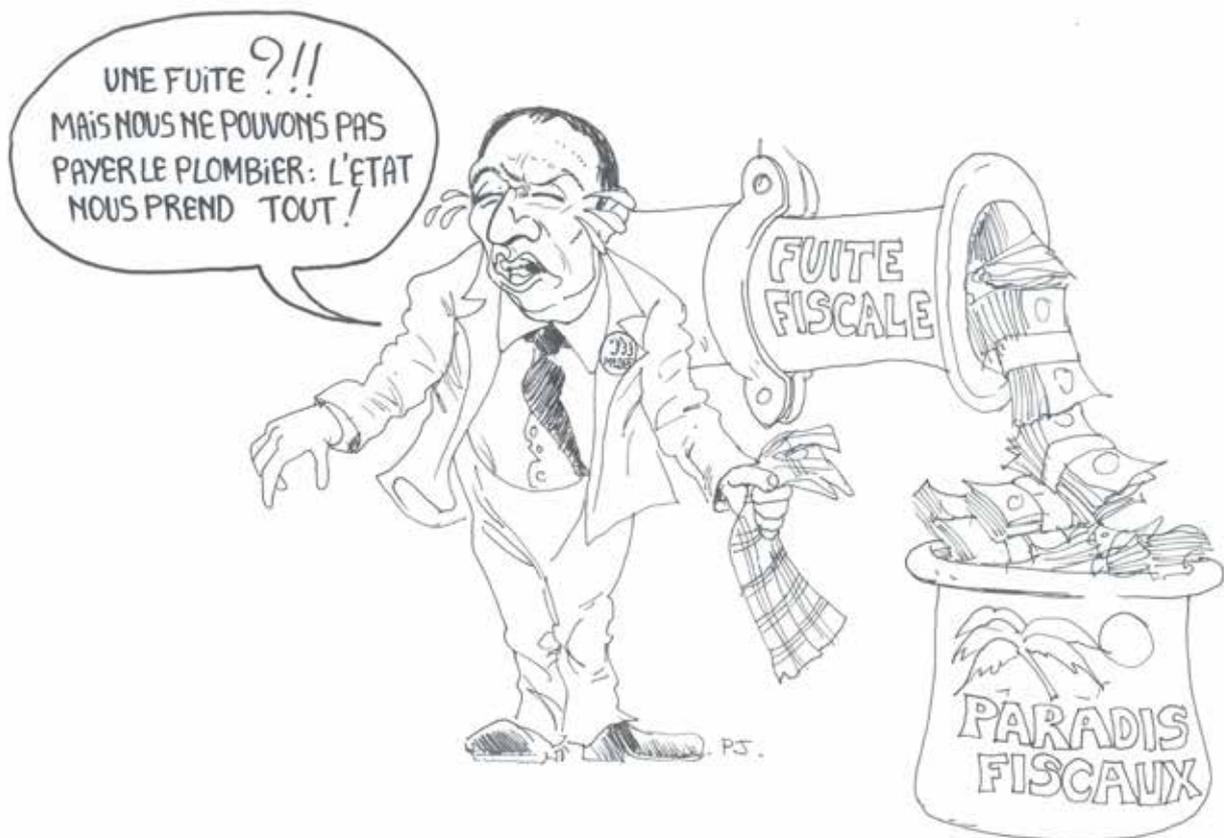
pour un célibataire, 2 pour un couple. Cela semble être une évidence, et pourtant... à revenu identique par foyer, le couple paiera moitié moins d'impôt que le célibataire, indépendamment du fait qu'il perçoive 1 ou 2 salaires, et que les frais d'un couple ne sont pas doubles de ceux d'un célibataire.

➤ A l'heure où le gouvernement annonce une sortie de l'impôt de 650 000 ménages supplémentaires en 2015, rappelons-nous qu'au bout du compte, les quotients, abattements, réductions et autres crédits d'impôts ont pour première conséquence d'exonérer la moitié des Français alors même que la première tranche d'imposition ne commence qu'à partir de 6 011 € de revenus annuels.

C'est pourquoi les conditions d'une réforme sont, pour la CFDT :

- la soumission de tous les revenus au barème progressif
- le remplacement du quotient familial par une allocation forfaitaire par enfant
- la suppression du quotient conjugal
- la suppression de toutes les dépenses fiscales dont l'utilité n'est pas avérée d'un point de vue économique, social et environnemental, et pour les autres, leur transformation en crédit d'impôt.

Cette réforme autorisera un transfert de la fiscalité indirecte vers l'impôt sur le revenu au bénéfice de la majorité des ménages. Les taxes foncière et d'habitation seraient supprimées ; l'ISF étendue sur l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers ; la fiscalité écologique devra être accrue pour assurer la transition vers un mode de développement durable ; de même la taxe carbone devra monter en charge au-delà de 2016, concomitamment à une baisse de la TVA et la mise en place d'aides spécifiques (chèques transport, aides au remplacement de véhicules...). **Quant à la TVA sociale, la CFDT y est fermement opposée.**



Optimisation fiscale, hold-up du SIECLE : Enrichissement légal ou techniques mafieuses ?

Comment diantre une entreprise peut-elle s'enrichir en toute légalité en utilisant des techniques mafieuses ?

Pour toutes les entreprises françaises, l'impôt sur les sociétés (IS) est prélevé sur les bénéfices réalisés par les entreprises de capitaux exploités en France. Il est soumis à un régime de déclarations et de paiements à dates fixes.

L'entreprise est imposable sur ses bénéfices réalisés en France. Les bénéfices réalisés à l'étranger par le biais de succursales ne sont pas soumis à l'IS.

Le montant du bénéfice à déclarer chaque année est donc celui que la société réalise dans tous ses établissements français.

Le taux normal de l'IS est de 33,33 % et il s'applique aux sociétés qui réalisent plus de 7,63 millions d'€ de Chiffre d'Affaires (CA) annuel hors

taxe. Ce taux peut être majoré d'une contribution sociale, d'une contribution exceptionnelle et d'une contribution additionnelle.

La contribution sociale est de l'ordre de 3,3 % pour les entreprises ayant un CA d'au moins 7,63 millions d'€ et dont l'IS dépasse 763 000 €.

La contribution exceptionnelle s'applique aux entreprises dont le CA est supérieur à 250 millions d'€ au cours des exercices clos entre le 31 décembre 2011 et le 30 décembre 2015. Son taux est passé à 10,7 % pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2013. Il était fixé à 5 % auparavant. Cette contribution est assise sur l'impôt sur les sociétés dû, déterminé avant imputation des réductions et crédits d'impôt et des créances fiscales de toute nature.

La contribution additionnelle au titre des montants distribués est égale à 3 % des montants distribués aux associés, actionnaires ou porteurs de

parts et des bénéfices ou produits qui ne sont pas mis en réserve ou incorporés au capital.

Les organismes à but non lucratif sont assujettis à des taux spécifiques de :

24 % pour les revenus du patrimoine (locations immobilières, bénéfices agricoles, etc.),

10 % pour les revenus mobiliers (obligations, par exemple).

Voilà ce que dit entre autres le fisc Français sur l'impôt des sociétés. A partir de ce postulat, quelle grosse entreprise ne chercherait-elle de façon plus ou moins légale à réduire sa fiscalité afin d'en tirer profit ? Qui dit profit, dit forcément perte pour d'autres, entre autres, pour les salariés et surtout l'état donc les contribuables !

Les entreprises ont toujours su quémander et obtenir des avantages fiscaux importants, au nom d'une sacro-sainte compétitivité, quelle que



soit la majorité au pouvoir. Prenons par exemple le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (Cice), il devrait rapporter aux entreprises 10 milliards € en 2014 et 20 milliards par an à partir de 2015. Cela fait un joli paquet... Sachant qu'à cela l'état a souhaité l'extension du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ouvert désormais aux PME. Et l'on ne parle pas du cadeau octroyé par le gouvernement en compensant la totalité des 0,3% de cotisations patronales de la réforme des retraites, par une baisse des cotisations famille. Soit 2,2 milliards d'euros. Et cerise sur le gâteau, le gouvernement s'est engagé à empêcher que des contrôles fiscaux puissent être déclenchés sur la seule base de l'usage que les entreprises pourraient faire des bénéfices du Cice ou du CIR. Donc, si ce Cice est utilisé à autre chose que l'emploi et les investissements, on ne pourra lancer aucune enquête fiscale sur son usage.

Mais au-delà de ces cadeaux fiscaux gouvernementaux, les entreprises recherchent toujours à se soustraire à l'impôt, à travers des techniques dites d'optimisations fiscales.

Ainsi la société Apple a choisi d'emprunter 17 milliards de dollars auprès d'investisseurs nationaux et internationaux pour rémunérer ses actionnaires mécontents de la baisse du cours de l'action. Cela paraît étonnant qu'Apple soit obligée de recourir à l'emprunt, même si elle bénéficie d'un contexte de bas taux d'intérêts, alors qu'elle dispose de 145 milliards de dollars de trésorerie !

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'entreprise détient 100 milliards de dollars de sa trésorerie à l'étranger. Cette somme aurait été taxée à 35% si Apple l'avait rapatriée aux Etats Unis... Jolie petite économie. De plus aux U.S, les taux d'intérêts d'emprunts étant déductibles, Apple va faire payer aux contribuables américains une partie de la distribution de ses dividendes. Gagnant sur tous les

tableaux...

Et ce n'est pas la seule grosse entreprise à faire de la sorte. Il suffit de regarder de près la société Starbucks, Google et bien d'autres adeptes de ces pratiques frauduleuses.

Qui fraude le fisc ?

Pour connaître un peu mieux le profil des fraudeurs, il suffit de regarder le rapport remis au Sénat par la Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales.

Et elle dit en préambule : « ... Les données relatives aux sanctions des pratiques frauduleuses qu'il détient montrent bel et bien que la fraude fiscale des entreprises existe, notamment en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés... la fraude fiscale des entreprises serait principalement le fait des petits entrepreneurs... Certes, les grandes entreprises disposent de moyens pour procéder à l'optimisation à visage légal plutôt qu'à la fraude... »

Vous trouverez ci-dessous le tableau de la répartition des impôts et taxes poursuivis par l'administration fiscale.

Répartition par impôts et taxes des dossiers poursuivis pénalement à l'initiative de l'administration fiscale			
	Droits visés pénalement	Nombre d'affaires en cause	Moyenne par dossier
Taxe sur la valeur ajoutée	272 180 334 €	776	350 747 €
Impôt sur les sociétés	112 532 934 €	386	291 536 €
Impôt sur le revenu	38 902 180 €	206	188 845 €
Droits d'enregistrement	396 359 €	1	396 359 €
Taxes diverses	267 361 €	2	133 680 €
TOTAL	424 279 168 €	924	459 176 €

Source : Rapport d'activité de la commission des infractions fiscales en 2011

Sur les 924 dossiers donnant effectivement lieu à un dépôt de plainte devant la justice, 272 concernaient des entreprises du bâtiment et 73 des activités de vente ou de réparation d'automobiles. Ce constat est renforcé par la faiblesse des montants



moyens fraudés : 350 747 euros au titre de la TVA et 291 536 à celui de l'IS.

La TVA représente de loin la première recette fiscale de l'État : son produit constitue 48 % des recettes nettes de l'État en 2011. En 2012, l'état a récolté 142,5 milliards d'euros en TVA.

La Cour des Comptes estime que la fraude à la TVA est passée entre 2000 et 2006 de 5,2 à environ 10 milliards d'euros et s'est stabilisée depuis à ce niveau, qui représente aujourd'hui entre le quart et le tiers de la fraude fiscale totale.

Au sein du marché unique européen, une fraude « carrousel » s'est développée à partir du régime dit « 42 » de franchise de TVA sur les importations de marchandises immédiatement suivies de réexpédition vers



Les entreprises du CAC 40

un autre État membre : des sociétés établies dans différents États membres, et souvent créées à cette fin, réalisent entre elles des opérations permettant de détourner la TVA.

Ainsi, une entreprise A (par exemple en France) acquiert un bien auprès d'une entreprise B établie dans un autre État membre (vente qui est exonérée de TVA, puisqu'elle constitue une livraison intracommunautaire), puis le revend (en facturant la TVA) à une entreprise C en France. L'entreprise A collecte ainsi la TVA mais ne la reverse pas à l'État, ni à son fournisseur (puisque la vente était exonérée). L'entreprise C, pour sa part, demande le remboursement de la TVA qu'elle a acquittée (ou la déduit) et peut ensuite revendre les marchandises à l'entreprise B (ou à toute autre entreprise située dans un autre État membre) en exonération de TVA, ce qui permet d'enclencher un second tour de fraude (d'où l'expression de « carrousel »).

En matière de carrousels de TVA, la Cour des Comptes indique d'ailleurs que les redressements demeurent faibles et, en tout état de cause, ne donnent lieu à quasiment aucun recouvrement comptable pour le budget de l'État.

L'évasion fiscale des grandes entreprises

La spécificité de la fraude fiscale des grandes entreprises réside dans l'utilisation, à des fins de contournement de l'impôt, de techniques de gestion habituellement utilisées par l'ensemble des entreprises, techniques avec lesquelles on entre dans le domaine de l'évasion fiscale. Il en va ainsi, par exemple, des prix de transfert. Si le recours à ces derniers entre dans la gestion normale des firmes multinationales, ils peuvent être utilisés à des fins d'évasion fiscale et représenter des pratiques fondamentalement frauduleuses mais qui, plus formellement, peuvent être présentées comme devant échapper à cette qualification. C'est ainsi que la commission définit cette notion d'évasion fiscale. Monsieur Olivier Si-vieude, Directeur de la Direction des Vérifications Nationales et Internatio-

Sociétés	Nombre de filiales dans les paradis fiscaux	En % du nombre total de sociétés
BNP Paribas	189	23
LVMH	140	24
Schneider	131	22
Crédit Agricole	115	19
PPR	97	17
Banque Populaire	90	9
France Telecom	63	24
Société Générale	57	17
Lagardère	55	11
Danone	47	23
EADS	46	19
Peugeot	39	11
Carrefour	32	6
Pernod	32	24
Capgemini	31	24
Unibail	31	20
Axa	28	22
Michelin	27	18
Air Liquide	22	8
Essilor	22	10
Bouygues	18	18
Sanofi Aventis	18	14
Renault	16	11
Dexia	15	33
Accor	11	11
Lafarge	11	12
Saint Gobain	11	14
GDF Suez	9	13
EDF	8	12
Veolia	8	7
Alstom	6	15
Alcatel Lucent	5	14
Vallourec	5	8
Suez Environnement	4	10
Arcelor Mittal	1	13
Vivendi	4	11
Auchan	3	5
Banque Postal	1	6
Total	1470	16

Source : Alternatives Economiques, documents de référence des entreprises concernées 2007 ou 2008

En rouge, les entreprises de notre champ professionnel



nales au Ministère de l'Économie et des Finances conclut : « Il est extrêmement difficile de démanteler les schémas d'optimisation fiscale des grandes entreprises, d'abord parce qu'il faut les trouver, ensuite parce qu'il faut prouver qu'elles n'ont pas respecté la loi, enfin parce que leurs avocats et leurs directeurs fiscaux sont très compétents ».

Selon l'INSEE, le chiffre d'affaires de filiales de groupes français à l'étranger a atteint 1 080 milliards d'euros en 2010, soit une hausse de 13% par rapport à 2007. Ces filiales étrangères réalisent 52% du chiffre d'affaires consolidé des 1 762 groupes français internationalisés et emploient 53% de leurs effectifs mondiaux soit 4,7 millions de salariés, l'équivalent de l'ensemble des effectifs de l'industrie et de la construction en France. Il devient dans ces conditions facile de faire de l'optimisation fiscale grâce à ces dispositions via leurs filiales à l'étranger.

Où en est-on aujourd'hui ?

Comme l'ont fait les juges Italiens, pour lutter contre la Mafia, la France a inscrit dans la circulaire mise en place après l'affaire Cahuzac, que les *repentis*, à l'opposé de leurs collègues transalpins, ne bénéficient ni de l'anonymat, ni d'amnistie, ni de possibilité de négociation avec l'administration. Ils doivent s'acquitter, comme dans

le droit commun, de « l'ensemble des impositions éludées et non prescrites » ainsi que « des intérêts de retard au taux légal ».

Sur environ 16 000 dossiers reçus, 2 621 sont à l'heure actuelle en cours d'instruction. Cela représente un montant cumulé d'avoirs de 2,4 milliards d'euros, soit près de 910 000 € par dossier.

Les recettes potentielles pour l'état s'élèveraient à environ 4 milliards d'euros. Et ce n'est qu'un début. Car le nombre de repentis continue d'augmenter. L'état a déjà récupéré 230 millions d'euros.

La plupart des dossiers a un montant élevé, 10% seulement représentent des montants inférieurs à 100 000 €. Il est à noter également que ces comptes sont basés à 80% en Suisse, le Luxembourg prenant la deuxième place avec 7%.

Au niveau de l'Europe...

La fraude et l'évasion fiscales limitent la capacité des États membres à percevoir des recettes et à mettre en œuvre leur politique économique. La fraude et l'évasion fiscales nuisent également à la justice et à l'équité. L'Union a mis au point une vaste panoplie d'outils sur le renforcement de la transparence, de l'échange d'informations et de la coopération adminis-

trative destinés à améliorer la capacité des États membres à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Action au niveau national

Les États membres peuvent accroître leurs recettes fiscales par une action systématique visant à réduire l'économie souterraine, à lutter contre la fraude fiscale et à garantir une meilleure efficacité des administrations fiscales.

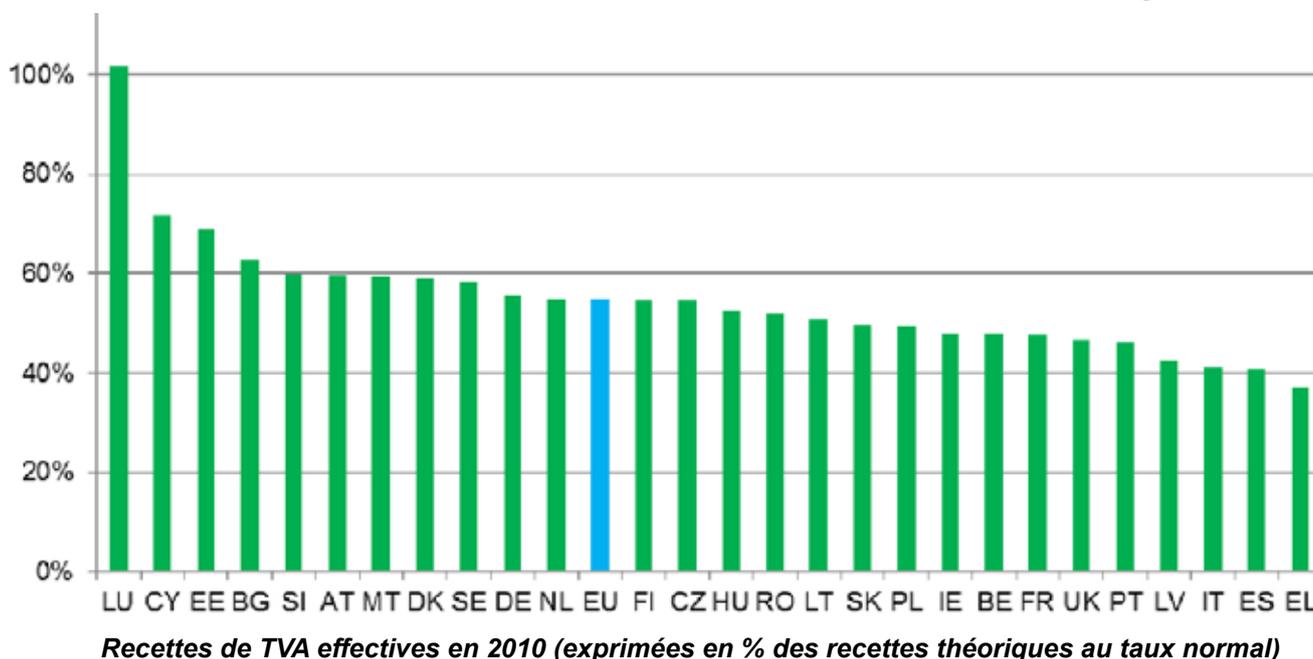
Action au niveau de l'Union

L'Union a mis au point une vaste panoplie d'actions coordonnées recommandées aux États membres (concernant, par exemple, la planification fiscale agressive et les paradis fiscaux) et de recommandations par pays dans le cadre du semestre européen.

Le système de l'Union repose sur le principe de l'échange automatique d'informations. La Commission a également mis au point des modèles électroniques pour l'échange d'informations et des canaux de communication sécurisés.

L'Union devrait aussi jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance dans le domaine fiscal, et en particulier de l'échange automatique d'informations, au niveau mondial.

 Gérard Mantoan





Silver économie nouveau Far Ouest ? La Ruée vers l'argent

« La Silver économie est une opportunité inédite pour la croissance de la France. Nous l'affirmons. Notre société doit s'adapter, dès à présent, au vieillissement de sa population, pour permettre à tous de profiter dans les meilleures conditions sociales, économiques et sanitaires de ce formidable progrès. »

Ainsi s'exprimait Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement Productif, dans un rapport au Premier Ministre intitulé : « La silver économie, une opportunité de croissance pour la France »

La « Silver » économie est au service des personnes âgées pour leur faciliter la vie, pour qu'elles soient autonomes le plus longtemps possible.

De quoi parle-t-on ?

La Silver économie regroupe toutes les activités économiques agissant pour et/ou avec les personnes âgées : création de produits et ser-

vices personnalisés pour les seniors, de technologies pour l'autonomie, de téléassistance, de dispositifs de prévention, etc.

Les secteurs concernés par la Silver économie sont très divers. Ils recouvrent l'habitat, la communication, le transport, la sécurité, les services dont bien entendu les services à la personne, la distribution, les loisirs, la santé, le travail mais également le secteur des mutuelles, les institutions de prévoyance et les assureurs.

Les perspectives d'emploi dans l'industrie sont importantes : production d'instruments et d'appareillages, domotique, dispositifs d'assistance. On pense aussi à la maison intelligente avec une offre très importante (téléassistance active ou passive, géo assistance, télé médecine, etc.)

Cela peut concerner qui ?

Selon l'INSEE, la part des personnes de plus de 60 ans devrait augmenter jusqu'en 2035 pour atteindre 31% de la population, contre 23% aujourd'hui. Les plus de 75 ans en représenteraient 14% contre 9% en 2012.

Le vieillissement de la population ne touche pas que la France. Il est global. Par rapport à nos voisins Européens, nous vieillissons plutôt moins vite grâce à un taux de fécondité élevé, comparativement à l'Allemagne et aux pays du sud de l'Europe. Ce qui ne facilite pas pour ces derniers leur sortie de crise. La Chine, quant à elle, va être touchée de plein fouet par sa politique de l'enfant unique. Un des principaux défis pour l'avenir de leur pays. Elle risque de devenir vieille avant d'être riche.

Aujourd'hui, on peut définir trois



situations de vie successives à partir de 60 ans qui appellent des politiques publiques distinctes.

Les Boomers (55/69 ans) : C'est le premier âge de la retraite. Celui de la grand-parentalité, des loisirs, de l'engagement civique, voire de la poursuite d'une activité professionnelle.

Les Seniors (70/80 ans) : Le second âge du vieillissement commence aux alentours de 75 ans. C'est une phase au cours de laquelle les risques d'isolement et les problèmes de santé sont plus fréquents. C'est aussi l'âge où la solidarité familiale change. D'aidants, ils passent à aidés par leur entourage. Et c'est à ce moment-là qu'interviennent les demandes d'adaptation du logement et du recours important aux services à la personne, ainsi que le besoin à des produits domotiques.

Les Grands Seniors (80 ans et plus) : Le troisième âge du vieillissement (après 80 ans) marque quant à lui un accroissement des demandes et besoins du second âge, où les risques de dépendance sont les plus grands. L'objectif de la loi et des politiques publiques est de favoriser le maintien à domicile. Mais lorsque ce n'est pas ou plus possible, les personnes doivent pouvoir avoir accès à un établissement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D). Seulement le prix du séjour reste cher pour une grande partie de la population. Cette évolution des besoins peut être le levier d'une économie spécifique : la Silver économie.

Quelle implication pour l'emploi ?

En 2030, 20 millions de Français auront plus de 60 ans. Un chiffre d'affaire qui atteindra 24 millions en 2060. Selon l'ex ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, cette économie destinée aux plus âgés pourrait générer 0,25 point de croissance chaque année. La DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) estime que la « Silver » économie peut entraîner 300 000 créations d'emplois nettes (hors départs en retraite) d'ici à 2020.

Les impacts en terme d'emplois seraient tout sauf négligeables : si la France faisait aussi bien que la Suède, ce seraient 1,3 millions d'emplois en plus.

Quelle demande ?

Au-delà du constat premier sur la diversité des acteurs et des activités, un élément paraît structurant lorsqu'on aborde la Silver économie : sa demande.

Les marchés qui la composent sont définis par l'âge des consommateurs.

Cette population est très hétérogène à de nombreux points de vue : habitat urbain ou rural, isolé ou non, logement collectif ou maintien à domicile, etc. Lorsqu'on raisonne en termes de consommation, deux éléments apparaissent toutefois majeurs : l'état de santé et le niveau de richesse. De ces deux critères découle une forte différenciation des besoins, donc une segmentation du type de consommation, en volume comme en structure. C'est cette hétérogénéité des besoins en fonction des profils et la capacité des consommateurs à les financer que cette partie entend caractériser, afin d'évaluer ensuite les potentiels de croissance.

Deux étapes conduisent à la caractérisation de la demande liée à la Silver économie :

- Etudier les spécificités macroéconomiques des consommateurs de plus de 60 ans.
- Construire une typologie des consommateurs de plus de 60 ans.

Le niveau de vie diminue en fin de cycle de vie mais s'améliore de génération en génération. Les retraités en 2010 ont un niveau de vie plus élevé en moyenne ou quasiment identique que les actifs, selon que l'on inclut ou non les loyers fictifs et les revenus du patrimoine.

Si les revenus sont proches, les profils d'épargne et de consommation sont en revanche fortement différenciés en fonction de l'âge. Les plus de 60 ans consomment moins que

le reste de la population en part de revenu disponible, et par conséquent épargnent davantage. Ce fait est d'autant plus marqué que l'épargne, qui se compose généralement de l'épargne financière et du remboursement des emprunts immobiliers, ne comporte pratiquement plus de dimension immobilière passé 60 ans.

Deux motifs d'épargne

La théorie économique avance deux motifs pour expliquer des comportements de consommation et d'épargne différenciés en fonction de l'âge.

Le premier motif relève de la théorie du cycle de vie : l'épargne est alors une consommation différée qui dépend non seulement du revenu courant mais aussi des anticipations du ménage sur ses revenus futurs.

Le deuxième motif est celui de l'épargne de précaution : il s'agit pour le ménage d'épargner afin de s'assurer contre les pertes ou baisses temporaires de revenus.

Quelle Offre ?

Enjeux industriels du vieillissement

Deux questions se posent concernant les potentiels industriels du vieillissement. La première consiste à discuter l'intérêt de faire des biens et services spécifiques aux seniors ou au contraire d'adapter l'ensemble de la production à l'évolution démographique de la société. Une seconde concerne l'organisation industrielle de ces marchés. Il s'agit de réfléchir à la notion de filière telle qu'elle est définie par le Conseil National de l'Industrie (CNI) et d'identifier les spécificités de la Silver économie par rapport à cette notion.

Une « filière » pour se coordonner

La question de savoir si la Silver économie est une filière n'est pas une question purement technique. Face au défi du vieillissement, il y a des agents économiques qui aujourd'hui hésitent, ou échouent, du fait d'une difficulté de coordination. Les actions



sont nombreuses, elles sont financées par des acteurs publics divers – Europe, État, Région, Département, etc., elles impliquent parfois des administrations ou des organismes publics. Une initiative de coordination existe dorénavant au niveau de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DG-CIS). Le lancement de la filière Silver économie vient conforter la prise en compte de cette difficulté.

Tourisme

Depuis la dernière décennie, la clientèle senior représente une véritable opportunité pour l'essor du tourisme intérieur et extérieur.

Une segmentation du marché faisant émerger une catégorie « senior » est peu probante car elle nie la grande hétérogénéité des besoins et des situations. Quelques spécificités des seniors en matière de tourisme ont toutefois été identifiées :

- Les seniors pratiquent des séjours plus longs que le reste de la population (plus d'un séjour sur deux est un long séjour) et ils partent en toutes saisons (surreprésentation pendant l'arrière-saison) ;

- Les longs séjours s'effectuent pour une fraction importante dans une résidence secondaire. Les plus de 75 ans en particulier y accomplissent presque un tiers de leurs nuitées ;

- Dans l'hôtellerie, le poids des seniors est très important. En 2003, la clientèle hôtelière est composée pour 45,5 % de seniors ;

- Certains types de vacances ne représentent pas un poids important dans le tourisme des seniors mais les seniors occupent une part importante de la clientèle (voyage en autocar, croisière, camping-car) ;

- Les plus de 75 ans réservent des séjours aux montants plus élevés.

Services et nouvelles technologies

Services à la personne

La DARES et le CAS en 2012 soulignaient la forte dynamique des métiers de soins et d'aide aux personnes fragiles. Ces métiers qualifiés ne recouvrent pas toutefois l'ensemble des services offerts par ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler « services à la personne ».



Selon le Baromètre BIPE-ANSP d'automne 2011, les différents métiers se répartissent de la façon suivante :

- 19 % pour l'assistance aux publics fragiles (mono activité) ;
- 26 % pour l'assistance aux publics fragiles et travaux ménagers et/ou jardinage, etc. (deux ou trois activités) ;
- 16 % pour la garde d'enfants et une ou deux activités connexes (soutien scolaire, assistance aux publics fragiles, ménage) ;
- 12 % pour les travaux ménagers, livraison ou préparation des repas (mono activité) ;
- 9 % pour le jardinage, bricolage, la surveillance du domicile, etc. (mono activité) ;
- 6 % pour le soutien scolaire et/ou l'assistance informatique ou administrative à domicile (mono activité) ;
- 12 % pour les généralistes, ayant deux à cinq activités diverses.

Infrastructures numériques

« Vieillir chez soi » est aujourd'hui devenu un objectif consensuel. Les personnes le souhaitent, le calcul économique pour la collectivité en démontre l'avantage. Comme le souligne le rapport Broussy, un « chez soi » équipé et adapté serait l'optimum. Or les seniors, pour la plu-

part, ne déménagent pas au moment où cela serait simple, c'est-à-dire lorsqu'ils sont valides. Il y a sans conteste une réflexion à mener sur l'habitat à destination des personnes âgées, offrant des solutions de confort et de sécurité tout en évitant les solutions d'habitat collectif.

Domotique

Alors que l'adaptation du logement est un enjeu pour le maintien à domicile des personnes fragiles ou dépendantes, et bien que ce marché soit en forte progression, la France reste en retard sur ce segment par rapport aux autres pays européens. Les enjeux de la domotique dépassent l'adaptation du logement au handicap, et réciproquement. Néanmoins, d'un point de vue technologique, la domotique tient une place majeure dans l'adaptation des logements. Elle regroupe l'ensemble des techniques (électronique, informatique, physique du bâtiment, télécommunications) permettant de centraliser le contrôle des systèmes présents dans l'habitat (chauffage, volets, etc.). Faisant appel à plusieurs types de technologies, elle favorise la mise en réseau des appareils. Utilisées dans l'optimisation de la consommation d'énergie (smart building) et plus particulièrement d'électricité (smart grid), les technologies permettent aussi une amélioration du confort (volets roulants), de la sécurité (téléalarmes) et de la surveillance (capteurs). En ce sens, elles peuvent jouer un rôle majeur dans le maintien des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile.

Robotique

La robotique a été récemment identifiée comme filière. Le vieillissement du parc de robots dans l'industrie française apparaît aujourd'hui préoccupant. Ici encore, la Silver économie peut être un levier pour développer la R & D et donc renforcer cette filière, clé pour la compétitivité de la France mais aussi comme source de marchés à l'export.

La robotique aborde la question du développement industriel futur de la robotique personnelle et de service



en France. Trois segments sont identifiés :

- La robotique d'assistance à la personne en perte d'autonomie ;
- La robotique personnelle et le robot compagnon ;
- La robotique de surveillance et de gardiennage.

Des opportunités pour les entreprises françaises

Il s'agit pour l'essentiel de marchés de masse grand public tirés par les coûts, pour lesquels l'industrie française n'est pas armée. Certes, la France conçoit des robots, mais elle ne dispose pas de chaîne industrielle de production les rendant compétitifs.

Sur les marchés de niches, où la production reste artisanale, la France est un acteur visible au niveau international.

Premier acte concret de développement de ce secteur d'activité, le pôle de la « Silver Valley » a été inauguré le 1er juillet 2013 à Ivry-sur-

Seine (Val de Marne).

D'une superficie de 4200 m², le bâtiment, livré en juin 2014 au cœur du nouveau quartier Ivry Confluences, sera le cœur de la Silver Valley.

Objectifs du projet :

- Accueillir des jeunes entreprises (bureaux et laboratoires)
- Créer une vitrine de l'innovation technologique et sociale
- Encourager une mutualisation des équipements.

Pour l'instant, 50 entreprises et 645 emplois sont à mettre au crédit de la Silver Valley (« vallée gris-argent »), dont le nom fait référence à la Silicon Valley, berceau de l'économie numérique en Californie. À terme, les promoteurs du projet misent sur 300 entreprises et 5000 emplois.

Ancrée sur le territoire Francilien et soutenue par la Région Ile-de-France, la Silver Valley a pour objectif de créer les conditions propices au développement de l'économie du Vieillissement. Cette initiative est

portée par le Cluster SOLIAGE, qui fédère depuis trois ans les acteurs franciliens des technologies pour l'autonomie et des solutions innovantes pour le « bien vieillir ».

Le cœur de la Silver Valley accueillera une pépinière d'entreprises, un showroom et des laboratoires.

Si nous pouvions conclure sur ce nouvel eldorado...

...nous citerions Arnaud Montebourg : « *En conduisant les jeunes générations vers une société plus attentive aux autres et centrée sur le bien-être des individus les plus fragiles et en redonnant à nos aînés, actifs comme en perte d'autonomie, la place qui leur revient dans la vie sociale, nous pourrions contribuer à réconcilier les français entre eux, et tout simplement à nous redonner espoir en notre avenir.* »

 Gérard Mantoan

48^e CONGRÈS MARSEILLE 2-6 JUIN 2014

Tous les quatre ans a lieu le congrès d'une de nos structures. Cette année c'est le tour de notre Confédération. Allons-nous assister à un congrès apaisé, voire endormi ou bien à un véritable espace de débats qui servira à définir l'orientation politique de notre organisation pour les quatre années à venir ? Nous en doutons vue la teneur du projet de résolution générale. Une résolution tellement générale qu'elle en devient idyllique. Mais soit dit en passant parfaitement vendable à une confortable majorité par les congressistes.

Nous au SYMETAL Sud Francilien, nous aurions tant aimé avoir un état des lieux du contexte économique et social de la France en 2014 dans son environnement européen et international. A partir de ces éléments factuels nous aurions pu décliner des propositions concrètes, des orientations claires, des pistes de progrès

pour sortir de cette situation où le citoyen, le salarié, s'enfoncé de plus en plus dans une crise récurrente où l'austérité est devenue, nous dit-on, le seul moyen de s'en sortir.

Nous, au SYMETAL, nous refusons cette logique. La logique du pacte de responsabilité qui déséquilibre la demande au profit de l'offre. Car cela va toucher non seulement les plus modestes, mais aussi cette classe dite *moyenne* qui aujourd'hui souffre de plus en plus et que tous, sauf la CFDT, oublient.

C'est pour cette raison que le SYMETAL a essayé au travers de ses 30 amendements déposés, même s'ils ne sont pas tous de la même force, de redresser ou de préciser le sens de l'action de notre organisation.

 Gérard Mantoan

Sur 30 amendements déposés par le Symétal

- 6 ont été intégrés ;
- 4 ont été partiellement intégrés ;
- 1 a été mis au débat. Cet amendement porte sur la question du protectionnisme aux frontières de l'Europe (*Lire page 2*) ;
- 19 amendements ont été rejetés.



La niche fiscale...

...est tombée sur le chien !

La réforme de la fiscalité des mutuelles d'entreprise

Les députés ont voté la suppression d'un des avantages dont bénéficient les salariés pour les contrats collectifs obligatoires de complémentaire santé. A ce titre, ils bénéficient d'un avantage fiscal. La partie versée par les salariés aux contrats est déduite de leur revenu imposable, ainsi que la partie qui est prise en charge par l'employeur. Et c'est justement la part versée par l'employeur – qui ne sort pas de la poche du salarié - qui va réintégrer l'assiette des revenus imposables du salarié. L'aide versée par l'employeur pour ces contrats sera donc incluse dans le revenu imposable du salarié.

L'article 4 de la loi de finances pour 2014 publiée lundi 30 décembre 2013 au Journal Officiel prévoit la suppression de l'exonération fiscale des cotisations de couverture complémentaire santé prises en charge par l'employeur, communément appelées mutuelles d'entreprise. Conséquence : moins de revenus exonérés dans la fiche de paie et plus d'impôt 2014 à payer sur les revenus 2013.

Exemple : pour une cotisation d'une mutuelle complémentaire totale par mois de 56,22€ la part du salarié était de 31% soit 17,52€ et la part patronale de 68% soit 38,70€. Jusqu'à présent la part salariale de la mutuelle ou de la prévoyance obligatoire venait en déduction du salaire net imposable, la part patronale était soumise au forfait social au taux de 8 % et à la CSG sans abattement d'assiette. Cette contribution n'était jusqu'alors pas prise en compte par le fisc pour calculer votre impôt sur le revenu (IR ou IRPP). Du coup, de par cette loi de finance, il faudra ajouter la part patronale donc prendre la totalité de la cotisation mutuelle complémentaire (ici dans l'exemple donné : 56,22€ = 17,52€ + 38,70€) qu'il faudra réintégrer dans le salaire imposable de 2013.

Motif invoqué par le gouvernement Ayraut d'alors : « *l'abondement de l'employeur est assimilable à un avantage en nature, à un complément de salaire taxable à ce titre.* »

En 2012, François Hollande déclarait, lors du congrès annuel de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), vouloir « *mettre fin à ce gâchis financier* » qui profiterait plutôt « *aux cadres des grandes entreprises qu'aux salariés à temps partiel* ». Or, à terme, la réforme de la fiscalité des mutuelles d'entreprise va concerner les 18 millions de salariés du privé, y compris les plus modestes, et pas seulement « *les cadres des grandes entreprises* ».

“La réforme de la fiscalité des mutuelles va concerner les salariés du privé, y compris les plus modestes”

Recette attendue pour l'Etat : 960 millions d'euros en 2014. Cet accroissement de l'assiette des prélèvements sur les complémentaires santé doit permettre de financer une future augmentation des plafonds de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide à la complémentaire santé (ACS), destinées aux Français (cela concernerait 750.000 personnes supplémentaires) qui n'ont pas les moyens financiers de se payer une mutuelle.

La hausse d'imposition sera d'autant plus importante que la cotisation payée est élevée et que le foyer fiscal est imposable dans les tranches hautes du barème de l'impôt. Elle sera encore plus sensible pour les couples de salariés ayant chacun une mutuelle d'entreprise.

La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi prévoit une généra-



lisation de la couverture complémentaire santé à l'ensemble des salariés, au plus tard le 1er janvier 2016. Le financement de cette mesure sera partagé par moitié entre salariés et employeurs. Le maintien des régimes fiscaux et sociaux attachés aux cotisations versées sur les complémentaires d'entreprise était une condition de leur extension à tous les salariés prévue dans l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013. L'instabilité qui découle aujourd'hui de la taxation des cotisations patronales risque d'inciter les entreprises et les branches professionnelles à s'orienter vers des garanties « bas de gamme », au risque de renforcer les inégalités.

Au-delà de ces hausses d'impôt, le problème juridique qui se pose ici tient à la qualification de « complément de revenu » attachée à la participation de l'employeur, alors que ce revenu n'est, en réalité, jamais perçu par l'intéressé. Et que d'autre part, il existe une inégalité de traitement entre les salariés du secteur privé, pénalisés par l'intégration dans leur revenu imposable de la part des primes versées par l'entreprise et les agents des collectivités territoriales dont les complémentaires santé mises en place pour leurs fonctionnaires y dérogent.

Conseil Central de Massy

Du 18 juin 2014

Bourse du Travail - Massy

ORDRE DU JOUR

8 h 45 Accueil

9 h 15 Présentation de la journée par Yvon Hemelsdaël

9 h 20 Présentation par Michel Fourgeaud de la lutte contre les délocalisations fiscales et leurs conséquences socio-économiques et intervention de P. Saint-Aubin et L. Verrière

12 h 10 Présentation d'un document sur l'Histoire du syndicalisme de la métallurgie parisienne par Daniel Richter, Bernard Massera et Christian Cottet

12 h 45 Election : renouvellement de 3 postes au Bureau (proclamation après le repas)

13 h 00 Repas

14 h 20 Présentation du budget par C. Brossard et certification des comptes par G. Mantoan

15 h 10 Etat des lieux du développement par Yves le Floch

15 h 30 Point organisationnel

15 h 45 Intervention de clôture du Conseil par le Secrétaire Général

16 h 00 Fin du Conseil

COMPTES

Certification des comptes

Petit à petit, le rituel de la certification de nos comptes devient une habitude à laquelle il faut bien nous plier.

Lors de notre première certification en 2013 sur les comptes 2012, certification que nous avons par ailleurs obtenue, nous n'avions eu aucune réserve, ni même aucune remarque. Mais il nous a été recommandé par le Commissaire aux Comptes, d'avoir une vision plus importante des sections et plus réaliste des comptes de notre orga-

nisation en augmentant le retour des comptes des sections. Retour des sections déjà correct puisqu'en 2013, il était de 63%.

La deuxième certification de nos comptes qui, depuis le mois d'avril, a vu les retours de sections passé de 63% à 93% soit une augmentation de 30 points.

Nous ne pouvons que vous féliciter du travail que vous avez accompli, ainsi que féliciter **Sossi** qui a été votre interlocutrice et la traductrice

comptable de votre travail.

Comme il se doit, vous pouvez accéder à la certification de nos comptes à fin d'exercice 2012 sur le site du journal officiel :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/index.php?action=consulter&siren=501520308>





SY1&2 m'étaient contées

Chaque semestre, le SYMETAL organise des sessions de formation.

La SY1 ou Agir avec la CFDT s'adresse aux nouveaux adhérents souhaitant mieux comprendre les pratiques syndicales et les valeurs de la CFDT.

La SY2 ou Agir avec le Syndicat s'oriente quant à elle vers les nouveaux élus et/ou mandatés, afin de les aider dans leurs fonctions en leur apportant les bases nécessaires à la négociation, à l'action revendicative et à l'animation d'une section syndicale.

Ces formations sont la clé de voûte d'équipes syndicales effi-

caces et solides, permettant le développement de la CFDT au sein de vos entreprises.

Retrouvez les prochaines dates, ainsi que le descriptif de ces formations sur notre site www.symetalcfdtsf.fr, rubrique Nos actualités/Formation.

Delphine Parant

Vos contacts

Massy

14 rue du chemin des Femmes
91300 Massy
Tél : 09 61 00 00 02
contact@symetalcfdtsf.fr
www.symetalcfdtsf.fr

Michel Fourgeaud
Yvon Hemelsdaël
Christian Brossard
Daniel Escalle
Gérard Mantoan
Yves Le Floch
Sossi Koukourahlian
Delphine Parant
Thibaut Doumergue

En fonction du sujet abordé :

contact@symetalcfdtsf.fr
designation@symetalcfdtsf.fr
juridique@symetalcfdtsf.fr
formation@symetalcfdtsf.fr
adhesion@symetalcfdtsf.fr
campagneorg@symetalcfdtsf.fr
tresorerie@symetalcfdtsf.fr
webmaster@symetalcfdtsf.fr



Flasher pour <http://www.symetalcfdtsf.fr>

UPSM

7/9, rue Euryale Dehaynin
75019 Paris
tél : 01 53 38 48 48

Marie-Hélène Tiné
upsm.mh.tine@wanadoo.fr

Antenne de Boulogne Billancourt

245, boulevard Jean Jaurès
92100 Boulogne Billancourt
Tél : 01 46 09 02 30
contact.boulogne@symetalcfdtsf.fr

Jean-Paul Morin

Antenne de Créteil

Bourse du travail - bureau 603
11, rue des Archives
94010 Créteil
tél : 01 43 99 54 02
contact.creteil@symetalcfdtsf.fr

Christian Brossard

Antenne d'Évry

12, place des terrasses de l'Agora
91000 ÉVRY
Tél : 01 60 78 33 74
contact.evry@symetalcfdtsf.fr

Thierry Saintot

Antenne de Trappes

301 avenue des Bouleaux
78190 Trappes
tél : 01 30 51 70 23
contact.trappes@symetalcfdtsf.fr

Michel Mortier



www.facebook.com/symetal.cfdtsf



[@SymetalCFDT](https://twitter.com/SymetalCFDT)

